

UN REGARD SUR LE DISPOSITIF HOUSING FIRST - DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES PERSONNES SANS-ABRIS À LA NÉCESSITÉ D'UNE PRÉVENTION COLLECTIVE

Par David Bodart

Au cours de l'année 2025, l'asbl RTA a été sollicitée par le Relais Social Urbain Namurois (RSUN)¹ afin de réaliser un reportage sur son service Housing First à l'occasion de ses dix ans d'existence². Ce service s'occupe de reloger des personnes en situation de sans-abrisme³ dans la capitale wallonne et de leur garantir ensuite un accompagnement prenant différentes formes.

En ces temps où le sans-abrisme progresse⁴ en Belgique – malgré la signature par la Belgique de la Déclaration de Lisbonne visant à travailler à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030⁵ – et où certaines formes d'accompagnement social sont fortement remises en question par une partie de la classe politique Belge, il nous a paru intéressant de profiter de ce projet pour revenir sur cette forme d'accompagnement dans la sortie du sans-abrisme.

La réalisation de ce reportage a donc été pour nous l'occasion de découvrir le fonctionnement du service Housing First, que ce soit à partir d'échanges avec les professionnels et les « usagers⁶ », ou de l'observation des interactions et conversations parfois informelles qui ont pu se faire lors d'accompagnements individuels et d'activités collectives. Ces différentes expériences, couplées à une mise en perspective historique, nous ont permis d'alimenter notre perception du modèle et d'en envisager certaines de ses forces et limites.

1 Les relais sociaux sont des associations régies par la même loi et les mêmes statuts que les CPAS. Ils peuvent se trouver dans chaque arrondissement administratif de Wallonie et être reconnus ou constitués par le Gouvernement Wallon. On parle de Relais Social Urbain lorsque l'arrondissement comprend une ville de plus de 50.000 habitants et de Relais Social Intercommunal lorsque ce n'est pas le cas. Les Relais Sociaux ont un rôle de coordination dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion.

2 Ce reportage est notamment disponible à l'url suivant : <https://vimeo.com/1113587058>.

3 Sans rentrer dans une distinction typologique des différentes formes de sans-abrisme (mendiant, SDF, vagabond, squatteur, ...) héritée de l'école sociologique de Chicago, nous envisagerons ici le sans-abrisme dans une acception large. Une personne en situation de sans-abrisme sera donc définie ici comme une personne ne disposant pas en propre d'un lieu de résidence (que ce soit au niveau immobilier ou administratif).

4 La Fondation Roi Baudouin (FRB) estime, dans son rapport global sur le dénombrement du sans-abrisme publié en 2024, le nombre d'adultes en situation de sans-abrisme en Région Wallonne à 14.342, et le nombre d'enfants à 4.713 (chiffres 2023). Un dénombrement local réalisé en 2021 avec l'aide de plusieurs services et institutions namuroises recense quant à lui 874 adultes et 272 enfants sans-abris liés à Namur. Un autre dénombrement réalisé en 2024 dans l'arrondissement administratif de Namur porte les chiffres à 1.479 adultes et 594 enfants sans-abris, ce qui indique une progression significative du problème.

5 Cette Déclaration est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_3044 (consulté le 13 novembre 2025).

6 Il s'agit du terme utilisé par les professionnels du service Housing First pour qualifier les personnes bénéficiant de leur accompagnement.

LES ORIGINES DU MODÈLE HOUSING FIRST : UN DOUBLE MOUVEMENT POLITIQUE ET HISTORIQUE

Les prémisses du modèle Housing First se constituent aux États-Unis durant les années 1980. Elles sont le fruit d'expérimentations de professionnels du champ de la santé mentale dans l'accompagnement de leurs patients. Ces expérimentations venaient alors répondre à un changement de paradigme à la fois politique et social : d'une part, les politiques reaganiennes conduisaient l'État à se désinvestir de l'aide sociale publique ; d'autre part, les mouvements pour les droits des patients en psychiatrie – apparus dans la foulée des mouvements des droits civiques pour réclamer la nécessité d'un consentement dans leur suivi – amenaient à apporter une dimension plus individuelle dans l'approche des patients.

Ces deux mouvements, ainsi que le constat d'un va-et-vient entre la rue et l'hôpital des personnes en situation de sans-abrisme ayant des troubles psychiatriques, amenèrent les professionnels de la santé mentale à repenser la forme de leur accompagnement sous un double aspect, bien présent encore aujourd'hui dans le modèle Housing First : une désinstitutionnalisation de l'accompagnement des patients sans abris, et une autonomie – voir une autonomisation – de ces derniers vis-à-vis de cet accompagnement.

Porté par cette double approche de l'accompagnement et des usagers, le modèle Housing First a ainsi été développé dans plusieurs pays tout au long des années 1990 et 2000 (États-Unis, Canada, France, Finlande, Portugal...). En Belgique, différents acteurs de terrain ont suggéré l'implémentation de Housing First, dans le cadre de l'élaboration du second plan fédéral de lutte contre la pauvreté en 2012⁷ (action 76). Le plan prévoyait l'implémentation de Housing First dans au moins cinq grandes ville du pays (deux en Flandre, deux en Wallonie et une à Bruxelles)⁸. Une expérimentation Housing First a dès lors été réalisée entre septembre 2013 et juin 2016 à Bruxelles-Capitale, Anvers, Gand, Charleroi et Liège, avec l'ajout de Hasselt, Molenbeek-Saint-Jean et Namur lors de la troisième année. Le service namurois a donc vu le jour en 2015. Le site du SPP Intégration Sociale indique qu'en 2025 plus de quarante-cinq équipes Housing First sont à l'œuvre en Belgique⁹.

LES CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE HOUSING FIRST

Dans leur article « Housing First : de la rue à un foyer, de son foyer au monde », Sam Tsemberis et Kristen Gurdak énumèrent les valeurs fondatrices qui vont guider la pratique de l'accompagnement Housing First :

1) citoyenneté et réhabilitation, 2) orientation du rétablissement, 3) intégration sociale, 4) autodétermination de l'usager, 5) collaboration avec les professionnels et les usagers, 6) un logement en tant que droit humain fondamental de la citoyenneté, et 7) une attention aux autres ressources pour un développement indépendant et continu¹⁰.

⁷ Le Plan Fédéral de lutte contre la Pauvreté est disponible sur le site du SPP Intégration Sociale au format pdf : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/second_plan_lutte_contre_la_pauvreté.pdf.

⁸ Plan Fédéral de lutte contre la Pauvreté, op. cit., p. 38.

⁹ <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutter-contre-le-sans-abrisme-et-labsence-de-chez-soi/housing-first-belgium/sur-le-terrain> (consulté le 14 novembre 2025).

¹⁰ S. Tsemberis, K. Gurdak, « Housing First : de la rue à un foyer, de son foyer au monde », in Vie Sociale n°23-24 : Housing First Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie, Toulouse, Éditions érès, 2019, p. 39.

Nous retrouvons dans ces valeurs plusieurs caractéristiques importantes de l'action du service Housing First namurois que nous développerons plus loin : un travail sur un retour à la citoyenneté des usagers avec le logement comme base venant ouvrir une dimension de participation à la vie sociale et collective, une volonté d'autonomie et d'autonomisation volontaire de l'usager, et un accent mis sur le rétablissement à travers un suivi axé notamment sur la santé et la santé mentale.

Concernant l'accès au logement comme base de l'accompagnement, les porteurs du projet Housing First et les travailleurs qui le mettent en œuvre le présentent comme une alternative au modèle dit « par palier », ou encore « en escalier », ainsi que nous l'explique le coordinateur du projet à Namur :

Housing First, c'est un projet qui vise à changer un peu la façon dont on envisage de régler le problème du sans-abrisme. C'est un changement de paradigme. Avant, on avait ce qu'on appelait le modèle en escalier : une personne qui était en rue avait toute une série d'étapes à atteindre, avant de pouvoir peut-être accéder au logement. Alors que, Housing First, on part du principe que le logement est un droit fondamental et donc que, sans logement, c'est difficile de récupérer un accès à différents droits. Et donc on commence l'accompagnement avec un logement.

La personne qui va être accompagnée n'est donc plus obligée de passer par toute une série de procédures ou par un hébergement d'urgence avant de pouvoir bénéficier d'un logement. Christian Laval, dans son article « Un contexte de globalisation des concepts et des pratiques », décrit l'approche Housing First comme suit :

Le Housing First inverse la perspective d'intervention [dans l'accompagnement des personnes sans-abris] sur quatre points : l'hébergement temporaire en foyers d'urgence est évité, l'entrée dans un logement n'est pas conditionnée à un état ou à un parcours psychiatrique antérieur, le marché locatif privé est utilisé, enfin les locataires sont responsabilisés et doivent payer une partie du loyer¹¹.

Nous reviendrons plus loin sur cette utilisation du marché locatif privé.

Cette approche, qui utilise le logement comme un moyen et non plus comme une fin, amène les professionnels à pouvoir sélectionner leurs usagers parmi les personnes les plus éloignées du logement, dans une optique orientée santé faisant écho aux origines du modèle. Les usagers du Housing First namurois sont par exemple sélectionnés sur base du cumul d'au moins deux années de vie de rue et de problèmes de santé mentale et/ou d'assuétude¹². Comme l'indique encore le coordinateur :

On va sélectionner la personne qui est la plus éloignée du logement, pour qui l'accompagnement sera le plus bénéfique. Donc la personne qui cumule le plus de problématiques, qui a le plus d'années de vie en rue. On a une attention toute particulière également pour les personnes les plus âgées ou pour les femmes.

11 C. Laval, « Un contexte de globalisation des contextes et des pratiques », in *Vie Sociale*, op. cit., p. 12.

12 Il est à noter que le projet Housing First se couple, au sein du Relais Social Urbain Namurois (RSUN), d'un projet d'accompagnement dit « FISSA » (First In Street Support Assistant), à vocation plus préventive et qui vise à éviter que des personnes basculent en rue ou à aider celles qui y sont depuis peu.

Par ailleurs, ce non-conditionnement de l'accompagnement et de l'entrée en logement d'un usager à un parcours préalable se marque à un autre niveau. A partir du moment où l'accompagnement est lancé, celui-ci ne dépend plus de la réussite ou non de la mise en logement. Si la majorité des personnes accompagnées arrivent à se maintenir en logement¹³, cet accompagnement inconditionné, permet d'instaurer une relation de confiance et de tenir compte de la temporalité nécessaire au rétablissement propre à chaque usager. Lors de nos échanges, le coordinateur indique en effet que « les personnes qui vivent en rue depuis longtemps, se créent un réseau et des habitudes. Et donc ça prend beaucoup de temps à déconstruire ». Plusieurs usagers nous ont également confirmé que la prise de distance avec leurs anciennes habitudes et le monde de la rue leur a pris beaucoup de temps. Un usager a par exemple évoqué la difficulté de couper les ponts avec les connaissances faites en rue, celles-ci tentant de profiter de sa situation locative pour avoir un hébergement.

Pour diverses raisons, il peut dès lors arriver que la personne accompagnée par Housing First ne parvienne pas à se maintenir directement en logement. Le caractère inconditionnel de l'accompagnement, c'est-à-dire non lié à un parcours de soin préalable ou au maintien en logement, permet cependant aux professionnels et à l'usager d'envisager ensemble d'autres pistes de solution à plus long terme qui peuvent mieux convenir à la situation de l'usager et à ses besoins.

LES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE BELGE

Au-delà de ses principes fondateurs, le modèle Housing First est caractérisé par une adaptabilité aux différents contextes sociaux et institutionnels des pays dans lequel il s'implante. Comme l'indique Bernard Francq dans son article « Irrésolution des politiques publiques en Belgique : des pauvres aux sans-abri »¹⁴, la Belgique est caractérisée par sa prise en charge locale du sans-abrisme, en témoigne notamment la fameuse loi dite « Onkelinx » de 1993¹⁵, visant à permettre aux communes de réquisitionner les immeubles inoccupés pour loger les personnes en situation de sans-abrisme.

Cette responsabilité locale va se manifester dans la structure même du déploiement de Housing First en Belgique. L'équipe Housing First s'est ainsi implantée à Namur sous l'égide du Relais Social Urbain Namurois. Les Relais Sociaux étant des structures de seconde ligne en charge de la coordination de services déployant des actions auprès des personnes en situation de précarité sociale aiguë¹⁶, ils viennent rencontrer une des aspirations de l'accompagnement Housing First : la pluridisciplinarité et la coordination des différents acteurs autour de l'usager.

L'équipe namuroise est composée de trois assistants sociaux, d'une infirmière, de deux éducatrices, une psychologue et une ergothérapeute. Si tout le monde s'occupe des tâches

13 A l'heure actuelle, Housing First Namur a relogé 74 personnes depuis sa création. Une quarantaine de personnes sont encore suivies actuellement, les autres étant soit décédées, soit ne nécessitant plus d'accompagnement.

14 B. Francq, « Irrésolution des politiques publiques en Belgique : des pauvres aux sans-abri », in *SDF, sans abri, itinérant : oser la comparaison*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2008.

15 Loi du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire.

16 M. Lelubre, *Le prix de l'insertion. Accompagner vers le logement comme solution au sans-abrisme*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 30.

quotidiennes, les spécialisations de chaque personne de l'équipe et les regards croisés permettent une approche globale de la personne. Comme nous l'indique la psychologue de l'équipe :

(Housing First) va proposer un accompagnement multidimensionnel qui va mettre l'usager au centre et qui va lui permettre tout doucement de reprendre les rennes de sa vie.

La temporalité et l'autonomie de la personne se trouvent donc bien au cœur de la démarche d'accompagnement.

Cette pluridisciplinarité, ainsi que l'aspect fédérateur du Relais Social, permettent d'accompagner l'usager dans la multiplicité de ses problématiques, notamment en le mettant en relation avec les acteurs permettant d'y répondre (médecins, administrations, ...). Cette dimension est d'autant plus fondamentale qu'elle vient tenter de palier à la perte de ce que le sociologue Serge Paugam nomme le *lien de citoyenneté*, qu'il considère, à la suite d'Émile Durkheim, comme l'une des quatre formes fondamentales de lien social¹⁷. Non seulement avoir un toit et une adresse permettent à l'usager de récupérer l'accès à des papiers d'identités et à certains de ses droits, mais l'accompagnement qui lui est corrélé vient également réparer le lien avec le circuit administratif perdu lors du processus de disqualification sociale qui a conduit l'usager à se retrouver à la rue.

Par ailleurs, cette approche multidisciplinaire et en réseau vient correspondre à la volonté du projet Housing First de proposer une prise en charge englobante et multifactorielle nécessaire à l'approche du travail avec l'humain. La psychologue de l'équipe en fait un facteur important de la réussite de l'accompagnement :

C'est vraiment une des choses qui fait que ça fonctionne, c'est qu'on soit effectivement tous avec des fonctions différentes et des compétences différentes. Même si, sur le terrain, on fait tous un petit peu de tout.

Cette approche n'est cependant, selon les travailleurs du Housing First, pas encore l'apanage de tous les secteurs (santé mentale et sociale, acteurs du logement, ...), ils expriment dès lors leur rêve d'un décloisonnement global dans l'approche de la personne en rue.

L'une des autres dimensions qui caractérise le fonctionnement du Housing First belge et namurois, est leur volonté d'établir des partenariats public-privé lors de la recherche de logements. Si les sociétés de logements sociaux et les agences immobilières sociales restent les premiers partenaires, plusieurs usagers sont logés dans des appartements de propriétaires privés ou encore dans une maison achetée en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin.

Lors de la mise en logement, la dimension locale de leur accompagnement vient cependant à l'occasion rentrer en conflit avec le caractère parfois nomadique, ou plutôt déraciné, propre à la vie en rue. Certains usagers en logement que nous avons pu rencontrer expriment ainsi leur désir de changer de région pour retrouver des enfants, petits-enfants, ou connaissances domiciliés dans d'autres endroits du pays. Le caractère local de l'accompagnement doit dès lors être dépassé pour répondre aux besoins de l'usager.

¹⁷ S. Paugam, *Le lien social* (Coll. Que sais-je ?), Paris, PUF, 2008, p. 89.

UN TRAVAIL SUR LE LIEN SOCIAL

Comme nous l'avons vu, l'accompagnement de Housing First n'est pas conditionné à des démarches préalables ou à une « réussite » dans la mise en logement et souhaite également mettre l'usager au centre. Ces deux aspects permettent aux professionnels de véritablement travailler avec l'usager la confiance dans la relation à l'autre et à l'activité collective, rétablissant ainsi d'autres formes du lien social tel que présenté par Serge Paugam : le *lien de participation élective* et le *lien de participation organique*.

Le *lien de participation élective* concerne les relations sans contraintes sociales formelles, comme les relations amoureuses ou amicales par exemple. Les professionnels et les usagers du Housing First avec lesquels nous avons échangé témoignent de l'existence d'un sentiment de solitude. Les liens amicaux et familiaux sont souvent rompus lors du passage en rue. Si les usagers ont pu développer des relations lors de la vie en rue, celles-ci ne sont globalement pas perçues, d'après les témoignages reçus, comme porteuses ou positives. Comme nous l'a ainsi indiqué un usager,

[Je me suis fait] embobiné. Trop gentil. Trop bon. Je vais pas continuer...

L'accompagnement du Housing First mettant l'usager et ses besoins au centre, les travailleurs ont développé des activités collectives visant à renouer avec des liens amicaux voir amoureux. Assemblées des locataires, activités collectives entre usagers, sorties pour faire des activités et des rencontres en dehors du cercle d'accompagnement Housing First, sont autant de pratiques qui amènent l'usager à réinvestir petit à petit ce lien de participation élective lorsque c'est possible. De nouvelles relations peuvent se nouer, mais il arrive que l'accompagnement permette à l'usager de renouer avec ses relations antérieures.

Ce rapport entre autonomisation de la personne et reconstruction du lien est tout à fait conscientisé par l'équipe, comme nous l'exprime le coordinateur :

Idéalement, on essaye d'accompagner les usagers vers l'autonomie, pour qu'à un moment ils n'aient plus besoin de nous. Pour ça, il faut créer un réseau. Nous, notre réseau, on a nos amis, notre famille, et puis des gens autour de nous, que ce soit notre médecin ou ce genre de choses. Pour nos usagers, il faut du temps avant de pouvoir recréer tout ça. Et parfois, il y a des personnes qui n'auront jamais la capacité de recréer un réseau social comme on pourrait l'imaginer. Et donc nous on reste toujours un petit peu en arrière-plan au cas où ils en auraient besoin.

L'autre forme de lien, le *lien de participation organique* concerne la dignité liée au travail et à l'activité professionnelle. Housing First envisage le retour à l'emploi comme une composante du rétablissement de la personne. C'est ainsi que Coralie Buxant affirme que « L'emploi, comme le logement dans ce modèle, devient un outil du rétablissement, et non une fin en soi¹⁸ ». Le retour des usagers sur le marché de l'emploi est cependant souvent difficile à envisager selon les professionnels du Housing First Namur. L'accompagnement qu'ils réalisent permet néanmoins de valoriser un autre format de travail, ainsi que nous l'explique le coordinateur :

on a très peu d'usagers qui vont retrouver du travail en tant que tel, mais on en a quelques uns qui vont faire du volontariat, qui vont participer à faire des activités avec nous.

¹⁸ C. Buxant, « Housing First : une invitation à envisager la fin du sans-abrisme », in *Vie Sociale*, op. cit., p. 134.

Certains usagers nous ont ainsi indiqué participer à la repeinte d'appartements d'autres locataires, d'autres participent à des brocantes, à entretenir l'espace autour de leur immeuble, etc. Toutes ces formes de travail permettent dès lors de renouer avec une participation organique à la société.

LE RÉTABLISSEMENT PAR LA CONFIANCE

Une autre dimension constitutive de l'accompagnement de Housing First, que ce soit en termes de rétablissement social ou psycho-physiologique, c'est l'importance accordée à la confiance entre l'usager et le service. Cette confiance est une condition au rétablissement et à l'accompagnement de qualité. Elle est véritablement à la base de la dynamique permettant à l'usager de redévelopper les liens sociaux susmentionnés.

Comme l'expérimentent de nombreux travailleurs dans le champ social, une logique contrôlante a tendance à éloigner les personnes précarisées des institutions et des administrations, et donc à les faire renoncer à un accompagnement ou à certaines aides auxquelles elles auraient droit. C'est notamment ce dont témoigne l'un des usagers que nous avons rencontré, qui nous explique une mauvaise expérience antérieure à la prise en charge de Housing First :

J'ai été à [tel service d'hébergement]. Là, le responsable m'ennuyait. Normalement je pouvais rester neuf mois. Je suis arrivé, il me dit : « j'ai à te parler dans le bureau », j'ai dit : « Il n'y a pas à me parler, je me prends mes affaires et je m'en vais ».

Un autre usager témoigne que, sans l'accompagnement du service, il ne ferait aucune démarche administrative. Un troisième indique également que :

[sans eux] je ne saurais pas aller faire un papier au CPAS, je saurais pas aller à l'administration parce que je fais des crises de panique.

La confiance et le soutien de Housing First leur ont dès lors permis de retisser un lien de citoyenneté tel qu'évoqué plus haut.

Confiance et autonomisation sont ainsi nécessaires afin que l'usager s'engage pleinement dans le processus de rétablissement et à ce que celui-ci soit efficace sur le long terme. Cette relation de confiance – pour ainsi dire de sujet à sujet – met néanmoins du temps à se mettre en place, comme l'exprime la psychologue du service :

ça prend énormément de temps avant que quelqu'un puisse faire une demande qui soit une demande vraiment personnelle, et pas juste une demande parce qu'il pense qu'on attend ça de lui ou parce que c'est nécessaire de la faire pour obtenir telle ou telle chose.

LE LOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT COMME SUBJECTIVATION ET (R)ÉVEIL À SOI

La temporalité de l'accompagnement est d'autant plus importante - et le respect de la temporalité propre à chaque usager d'autant plus nécessaire - que celui-ci met en jeu des aspects fondamentaux du rapport de l'individu à sa subjectivité, et ce, en un double sens. En un sens sociologique, toutes les démarches que nous avons abordées précédemment participent au processus de ce que le sociologue Alain Touraine nomme la *subjectivation*. Ce terme désigne notamment chez lui, « la pénétration de l'idée de sujet dans les individus qu'elle transforme en acteurs de changements libérateurs¹⁹ ».

L'auto-perception des usagers comme « sujets » a fortement été mise à mal dans leur parcours de vie par les processus de disqualification sociale et de pertes de liens sociaux, éléments qui peuvent conduire, selon Touraine, à une *déssubjectivation*. Celle-ci peut notamment amener à des problématiques d'addiction et de santé mentale.

L'expérience du sujet est - mais pas seulement - expérience de la mort, qui se traduit par la manifestation, quand il y a déssubjectivation, de conduites de mort, dans la drogue, la dépression profonde, la folie²⁰.

L'accompagnement de Housing First, par sa réparation des différents liens sociaux à travers un processus d'autonomisation, amène petit à petit l'usager à se réenvisager comme sujet acteur de sa vie et ayant la possibilité de participer à la vie sociale. Et c'est bien ainsi que l'entend Touraine :

le sujet, c'est le sens trouvé dans l'individu et qui permet à cet individu d'être acteur. Le sujet est la conscience du désir, du travail de l'individu pour être un acteur, pour vivre sa vie²¹.

En un sens plus phénoménologico-ontologique²², l'accompagnement et la mise en logement peuvent aussi amener les usagers à reprendre conscience d'eux-mêmes à partir de leurs corps et leurs désirs, dans une forme de ce que nous pourrions qualifier d'*éveil à soi*²³. Ainsi, durant leur période en rue et afin de rendre cette expérience plus supportable, les personnes en situation de sans-abrisme peuvent être conduites à se dissocier d'elles-mêmes, de leur corps et de leurs désirs. C'est notamment ce qu'exprime la psychologue du service que nous avons rencontré :

on est là pour les accompagner, en se centrant vraiment sur eux, sur leurs besoins, sur leurs demandes. Et au départ, c'est parfois pas grand-chose. Parce que, quand on sort de la rue, il y a tout un tas de mécanismes qui ont fait qu'on est plus forcément en contact avec ce dont on a besoin, ce dont on aurait envie, ce qui nous ferait plaisir.

19 A. Touraine, *Nous, sujets humains*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 132.

20 A. Touraine, F. Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le Sujet*, France, Fayard, 2003, p. 37.

21 *Idem*, p. 120.

22 Le terme phénoménologie renvoie ici au courant fondé par le philosophe allemand Edmund Husserl. Celui-ci traite notamment de la question du phénomène de la conscience dans son rapport à elle-même et aux objets extérieurs. L'ontologie renvoie à la question de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire ce que l'on veut signifier lorsqu'on dit d'une chose ou d'une personne qu'elle est. Le double renvoi fait ici ramène donc à l'idée que ce qui peut se jouer dans l'accompagnement est le rapport de l'usager à une certaine conscience de soi et de ce qu'il est en propre.

23 Nous empruntons, en un sens plus trivial, cette terminologie au philosophe fondateur de l'école de Kyoto Nishida Kitarô (Cf. N. Kitarô, *L'Éveil à soi* (trad. J. Tremblay), Paris, CNRS Éditions, 2003).

Le processus de remise en logement participe dès lors à un retour des désirs et du corps à la conscience, ce qui peut notamment faire réapparaître des problèmes physiques latents, ainsi que nous l'ont indiqué certains accompagnants. La pluridisciplinarité de l'équipe et du réseau médical autour du projet est donc nécessaire pour répondre à ces problématiques. À travers le rétablissement, l'usager va donc pouvoir réinvestir sa corporéité, avec les pathologies qui peuvent ressurgir, mais également les soins du corps qui s'en accompagnent (même si nous avons pu entendre que certains usagers restent parfois méfiants vis-à-vis de la médecine). Il peut également réinvestir petit à petit son psychisme (ses besoins et désirs) et son identité sociale (administrative et relationnelle).

UN NOUVEAU RAPPORT À L'« HABITER » POUR LES USAGERS

Dans ce processus, plusieurs témoignages de l'expérience Housing First nous ont indiqué l'importance du logement et de l'environnement alentour dans le réinvestissement d'une certaine forme d'« habiter » à la fois l'espace et leur vie. Plusieurs usagers ayant expérimenté le logement au centre de Namur, dans une rue bruyante et où règne l'agressivité, nous ont fait part de leur difficulté à investir leur espace de vie et, par corollaire, leur vie tout court. D'une part, ils restaient en lien avec leur ancienne vie de rue et les problèmes qui lui étaient rattachés ; d'autre part, ils exprimaient leur difficulté à se sentir bien dans l'espace de leur logement et donc à se l'approprier.

En réponse à cela, et avec l'aide notamment de la Fondation Roi Baudouin, Housing First Namur a pu mettre en place l'expérience d'une maison en colocation, la « Villa 24 », éloignée du centre de Namur. Après quelques mois d'habitation, les locataires de cette maison ont pu exprimer l'importance de cet espace dans la mise en place de leurs projets personnels (inscription à une formation, possibilité de réaliser à nouveau certaines occupations comme la lecture ou la guitare). La possibilité d'un espace de vie confortable, la présence d'un jardin, l'environnement calme et sécurisé du lieu, autant d'éléments qui leur ont permis de se projeter un peu plus dans l'avenir.

DE L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION DU SANS-ABRISME

Comme nous avons pu le voir tout au long de cette analyse, le modèle Housing First permet d'accompagner individuellement – sous de multiples aspects – les personnes ayant un grand passif de vie en rue. Ce type de modèle apporte également des solutions plus structurelles et à plus long terme que l'hébergement d'urgence, néanmoins nécessaire et parfois complémentaire par ailleurs.

Cependant, si ce modèle se révèle efficace au niveau individuel de l'accompagnement de l'usager, il ne permet pas de répondre entièrement au problème du sans-abrisme qui se pose à un niveau collectif, que ce soit par exemple par manque de moyens ou de solutions de logements. Une réponse préventive plus structurelle apparaît comme indispensable pour vraiment endiguer le problème du sans-abrisme.

Ainsi, si le modèle Housing First est inconditionnel à plusieurs niveaux, il ne l'est pas quant aux critères de prise en charge. Il s'adresse, dans une perspective curative, aux personnes ayant un long passif de vie en rue. D'autres types de personnes sont également susceptibles d'être touchés par le sans-abrisme (enfants, jeunes, familles, ...). D'autres initiatives, plus préventives ou s'occupant d'un autre public, sont donc nécessaires et complémentaires, ce qui n'est pas sans créer une concurrence entre services dans un marché immobilier tendu – comme c'est le cas aujourd'hui à Namur – et parfois non adapté aux situations des usagers (logements pour une personne, pour une famille, etc.).

Dans une logique préventive, une action plus globale sur les mécanismes conduisant à la pauvreté et au sans-abrisme nous paraît donc nécessaire si la Belgique souhaite respecter son engagement à mettre fin au sans-abrisme posé dans la Déclaration de Lisbonne. Ces mécanismes ne se limitent pas à une responsabilisation individuelle des personnes en voie de précarisation mais touchent différents domaines de la vie sociale. La loi de 1993 contenant un programme pour une société plus solidaire établissait déjà à l'époque, de par certaines de ses dispositions, un lien entre le manquement sur le marché immobilier et le sans-abrisme. De nombreux signaux (augmentation des prix dans l'immobilier, du nombre de personnes en situation de sans-abrisme, ...) confirment l'aggravation de cette situation. L'État belge, à travers ses différents niveaux de pouvoir, a dès lors un rôle actif à jouer afin de refaire de l'accès au logement un droit structurant permettant d'éviter l'arrivée en rue. D'autres facteurs agissants sur cette arrivée en rue, tels que la précarisation des emplois ou la déstructuration de mécanismes de solidarité²⁴, peuvent également être retravaillés à partir d'une action politique volontaire.

CONCLUSIONS

Comme nous l'avons vu tout au long de cette analyse, le modèle Housing First vient répondre à un paradigme contemporain d'approche individuel de l'accompagnement du sans-abrisme et de la santé mentale. Il vient travailler au besoin de synergie des acteurs autour de la personne en situation de sans-abrisme et apporte nombre de réponses aux problématiques individuelles de l'usager : accompagnement autour de la santé et de la santé mentale, travail sur la recréation de liens sociaux fondamentaux, sur la conscience de l'usager à lui-même à différents niveaux, ou encore autonomisation de la personne dans le processus de rétablissement.

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2012 envisageait, dans son argumentaire, l'implémentation du modèle Housing First à partir du prisme de la reconnaissance du logement comme « un droit fondamental pour tous²⁵ ». Cette approche du logement peut dès lors nous indiquer une direction féconde par laquelle il est possible de penser les mécanismes conduisant au sans-abrisme et les actions par lesquelles y faire face.

24 Voir notamment le concept, développé par Robert Castel, de propriété sociale, dont les piliers les plus importants sont la sécurité sociale et les services publics. Voir par exemple à ce sujet : J. Fastrès, A.-S. Fontaine, P. Mahoux, « Le programme de la coalition « Arizona » et des autres gouvernements belges : des attaques inédites et cumulées contre la “propriété sociale” », *Intermag.be*, 2025, <https://intermag.be/774>.

25 Plan Fédéral de lutte contre la Pauvreté, p. 39.

Né d'un désinvestissement de l'État américain dans les programmes sociaux, le modèle Housing First ne permet pas à la société - et, à travers elle, à l'État - de se dédouaner de la responsabilité collective vis-à-vis du problème du sans-abrisme, et plus largement du droit au logement. Si la réponse du modèle Housing First peut être porteuse à un niveau individuel, l'action de l'État, via des politiques publiques de régulation du marché immobilier²⁶, de réduction des inégalités sociales ou des mécanismes de renforcement de la cohésion sociale, nous semble nécessaire pour répondre au problème du sans-abrisme au niveau d'une prévention collective.



Pour citer cette analyse

D. Bodart , « Un regard sur le dispositif Housing First - De l'accompagnement individuel des personnes sans-abris à la nécessité d'une prévention collective », *Intermag.be*, RTA asbl, décembre 2025, www.intermag.be/788.

26 L'effet sur la possibilité d'accès à la propriété de la réduction à 3 % des droits d'enregistrement est, à ce titre, fortement sujet à caution. Voir notamment cette analyse : A.-S. Fontaine, J. Fastrès et P. Mahoux, « En finir avec la logique du « logement social à vie » ou le recul de l'intervention publique en matière de logement », *Intermag.be*, 2025, <https://intermag.be/780>.

Références

OUVRAGES ET ARTICLES

- C. Buxant, « Housing First : une invitation à envisager la fin du sans-abrisme », in *Vie Sociale* n°23-24 : *Housing First Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie*, Toulouse, Éditions érès, 2019, pp. 125-136.
- K. Hermans, M. Wagener, N. De Moor, N. Emmanuel, *Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi - Rapport local Namur*, Louvain-la-Neuve, 2022.
- K. Hermans, M. Wagener, (prom.), *Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi - Rapport global 2023*, Belgique, Fondation Roi Baudouin, 2024.
- C. Laval, « Un contexte de globalisation des contextes et des pratiques », in *Vie Sociale* n°23-24 : *Housing First Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie*, Toulouse, Éditions érès, 2019, pp. 11-20.
- M. Lelubre, *Le prix de l'insertion. Accompagner vers le logement comme solution au sans-abrisme*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- S. Paugam, *Le lien social*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 2008.
- P. Pichon, (dir.), *SDF, sans-abri, itinérant : oser la comparaison*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2008.
- A. Touraine, F. Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, France, Fayard. 2003.
- A. Touraine, *Nous, sujets humains*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.
- S. Tseemberis, K. Gurdak, « Housing First : de la rue à un foyer, de son foyer au monde », in *Vie Sociale* n°23-24 : *Housing First Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie*, Toulouse, Éditions érès, 2019, pp. 31-52.

AUTRES DOCUMENTS

- *Libson Declaration on the European Platform on Combatting Homelessness*, Commission Européenne, 2021. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_3044
- *Loi du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire*. https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/1993/02/04_1.pdf#page=5
- *Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté*, 2012. https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/second_plan_lutte_contre_la_pauvrete.pdf

A RETROUVER DANS INTERMAG.BE

SUR LA QUESTION DU LOGEMENT, TÉMOIGNAGES

- Recherche-action « Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse » <https://intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtautonomie.pdf>.
- Enquêtes auprès des personnes résidant dans les équipements à vocation touristique (Plan Habitat Permanent) https://intermag.be/images/stories/pdf/rr13_iwepsenligne.pdf.
- *Politiques sociales et violence symbolique, La situation des « NEET »*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, 2017, <https://www.editions-academia.be/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=54285>.

SUR LA PROPRIÉTÉ SOCIALE

- « Le programme de la coalition «Arizona» et des autres gouvernements belges: des attaques inédites et cumulées contre la «propriété sociale» » <https://intermag.be/analyses-et-etudes/politique/774>.
- « Jeunes vulnérables : vers un avenir désapproprié? » <https://intermag.be/analyses-et-etudes/politique/779>.
- « Sens et contresens du travail - Les décisions de la coalition Arizona, une sape des propriétés des travailleurs » <https://intermag.be/analyses-et-etudes/politique/776>.
- « En finir avec la logique du «logement social à vie» ou le recul de l'intervention publique en matière de logement » <https://intermag.be/analyses-et-etudes/politique/780>.